

Convocation en date du 05 mars 2018
Affichage en date du 05 mars 2018

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 mars 2018

Présents MMES FORASETTO Laurence, NICOLAS Valérie, REINA Béatrice,
MM AMBROSIO Robert, BESNARD Gilbert, POULET Christophe, RICHARD Dominique,
VESPERINI Olivier

Pouvoirs : SCAVINO Pierre-Jean (pouvoir à Dominique RICHARD),

Absents excusés : TALHI Jeannine, ZOUAGHI Pascale, MOUNIER Laurent,

Secrétaire : Mme REINA Béatrice

18.18 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (M14):

Le **Conseil Municipal**,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par le 3ème adjoint, Monsieur BESNARD Gilbert accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur André ROUSSELET, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultat à clôture de l'exercice précédent		Affectation investissements	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Fonctionnement		215319.61€	154 000€	807236.04€	980961.32€		235044.89€
Investissement		149364.45€		805573.11€	470649.27€	185559.39 €	

après en avoir délibéré

- **Approuve** à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes et les crédits annulés

18.19 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (M49):

Le **Conseil Municipal**,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par le 3ème adjoint, Monsieur BESNARD Gilbert accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur André ROUSSELET, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du Budget de l'eau et de l'assainissement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultat à clôture de l'exercice précédent		Affectation investissement	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Fonctionnement		29573.30 €	29000€	136796.56€	170537.23€		34313.97€
Investissement	2349.69€			66057.54€	139927.91€		71520.68€

après en avoir délibéré

- **Approuve** à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes et les crédits annulés.

18.20 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (M14) 2017 de Monsieur le Receveur:

Le Conseil Municipal,

-Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur.

-Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

-Considérant que les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

18.21 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (M49) 2017 de Monsieur le Receveur:

Le Conseil Municipal,

-Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur.

-Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

-Considérant que les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

18.22 – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2017-BUDGET COMMUNAL:

Vu la délibération du vote du compte administratif 2017 du Budget Communal prise au cours de cette même séance

Considérant que la gestion 2017 fait apparaître un résultat de clôture de 235 044.89 euros d'excédent en fonctionnement et de 185 559.39 euros de déficit en investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter à l'investissement la somme de 190 000 euros et de conserver en fonctionnement, le solde de l'excédent, soit 45 044.89 euros.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

d'accepter la proposition de Monsieur le maire

18.23 – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2017-BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT:

Vu la délibération du vote du compte administratif 2017 du Budget Eau et Assainissement prise au cours de cette même séance

Considérant que la gestion 2017 fait apparaître un résultat de clôture de 34 313.97 euros d'excédent en exploitation et 71 520.68 euros d'excédent en investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter à l'investissement la somme de 34 000 euros et de conserver en exploitation, le solde de l'excédent, soit 313.97 euros

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

d'accepter la proposition de Monsieur le maire.

18.24 – TRAVAUX TOITURE DU PRIEURÉ:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la toiture du Prieuré, attenant à la chapelle Notre Dame classée au registre des monuments historiques, s'est effondrée et qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation afin d'éviter que ce bâtiment de se détériore davantage.

Il précise que ces travaux seront réalisés dans les règles de l'art et les matériaux utilisés seront conformes aux prescriptions imposées par les Bâtiments de France.

Il fait part au conseil du devis proposé par l'entreprise ROUSSEL d'un montant de 13 220€HT.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

De réaliser les travaux de rénovation de la toiture du prieuré,

D'accepter le devis de l'entreprise ROUSSEL d'un montant de 13 220€ HT

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux..

18.25 – ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les nombreux problèmes rencontrés par les services techniques avec le véhicule PIAGGO.

Il propose de remplacer ce véhicule par un utilitaire d'occasion de marque plus courante afin de faciliter l'entretien et les réparations , ce véhicule devra avoir un attelage remorque et des barres de toit.

Le budget maximum fixé sera de 9 000€TTC .

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

De remplacer le véhicule PIAGGO par un utilitaire d'occasion come précisé ci-dessus,

De fixer une budget maximum de 9 000€TTC

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce remplacement.

18.26 – CONVENTION DE SERVITUDE avec ENEDIS:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise ENEDIS doit réaliser des travaux d'enfouissement du réseau moyenne tension en BRUE-AURIAC et BARJOLS.

Une part de cet enfouissement devra être réalisé sur une parcelle communale (H 626) il est donc nécessaire d'établir une convention de servitudes avec l'entreprise ENEDIS.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

D'accepter la convention de servitude avec l'entreprise ENEDIS sur la parcelle H 626 afin de réaliser les travaux d'enfouissement de moyenne tension entre BRUE-AURIAC et BARJOLS

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette convention de servitude

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.